

BURKINA FASO

=====

UNITE-PROGRES-JUSTICE

=====

**ASSEMBLEE LEGISLATIVE
DE TRANSITION**

IV^E REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

LOI N°032-2023/ALT

**PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD
DE CREDIT N°7309-BF, SIGNÉ LE 29 MAI 2023 A
OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION
INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA), POUR LE
FINANCEMENT DU PROGRAMME POUR LA RESILIENCE, LA
GOUVERNANCE LOCALE ET LES SERVICES DE BASE (PREGOLS)**

L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 ;

Vu la résolution n°001-2022/ALT du 11 novembre 2022 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 19 septembre 2023

et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est autorisé la ratification de l'accord de crédit n°7309-BF, signé le 29 mai 2023 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement (IDA), pour le financement du Programme pour la Résilience, la Gouvernance Locale et les Services de base (PREGOLS).

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 19 septembre 2023

Le Président



Dr Ousmane BOUGOUMA



Le Secrétaire de séance



Yaya KARAMBIRI